

21 décembre 2011

Commission des lois

Projet de loi de programmation
relatif à l'exécution des peines (n° 4001)

Amendements soumis à la commission

Liasse n° 1
Début : avant l'article 1^{er}
Fin : article 1^{er}, annexe, alinéa 109

NB : Les amendements enregistrés et qui ont été déclarés irrecevables au regard de l'article 40 de la Constitution par le président de la commission ne sont pas diffusés.

CL63

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

AVANT L'ARTICLE 1^{ER} INSÉRER LA DIVISION ET L'INTITULÉ SUIVANTS :

« Chapitre I^{er}

« Dispositions de programmation en matière d'exécution des peines »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement regroupe au sein d'un chapitre I^{er} les articles 1^{er} à 3 du projet de loi relatif à la programmation en matière d'exécution des peines.

CL64

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

Après le titre de cette annexe, insérer un sous-titre ainsi rédigé :

« Rapport définissant les objectifs de la politique d'exécution des peines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL65

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 5, après les mots :

« Le premier objectif »,

insérer les mots :

« de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL66

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« à fin »,

les mots :

« à la fin de l'année ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« Le scénario le plus probable d'évolution de la population carcérale aboutit à une prévision d'environ 96 000 personnes écrouées, détenues ou non, à l'horizon 2017. Il prolonge la croissance constatée entre 2003 et 2011 des condamnations à des peines privatives de liberté, soit 2 % par an en moyenne, pour se stabiliser en 2018 à un niveau légèrement supérieur à 154 000 peines annuelles. Il repose également sur une amélioration durable des délais d'exécution des peines. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.

CL68

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« des peine, et qui »,

les mots :

« des peines, évolutions qui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL69

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« pénitentiaire »,

les mots :

« n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL70

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 10, après les mots :

« Le second objectif »,

insérer les mots :

« de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL71

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« rapidement, »,

les mots :

« rapidement et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL24

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Raimbourg
et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 11, après les mots : « courtes peines », insérer les mots : « hormis les maisons d'arrêt ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même

CL25

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Raimbourg
et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

Supprimer l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression de cohérence.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« plus courtes peines »,

les mots :

« courtes peines inférieures ou égales à un an ou dont le reliquat est inférieur ou égal à un an ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi prévoit le lancement d'un nouveau programme spécifique de construction de structures – comprenant 5 847 places au total – dédiées aux courtes peines, sans que ces dernières ne soient pour autant définies dans le rapport annexé. Afin de préciser quelles sont les peines d'emprisonnement qui bénéficieront de ce nouveau programme de construction, le présent amendement définit les courtes peines, comme celles étant inférieures ou égales à un an d'emprisonnement ou celles dont le reliquat est inférieur ou égal à un Assemblée nationale d'emprisonnement.

CL72

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 14, après les mots :

« en particulier »,

le mot :

« ceux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL73

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 15, supprimer les mots : « et des libertés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL74

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« de ce rapport annexé »,

les mots :

« du présent rapport ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL75

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« personnels/détenus »,

les mots :

« " nombre de personnels par détenu " ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL76

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« s'en déduiront, année après année. Cette méthode de présentation a été jugée la plus pertinente pour permettre »,

les mots :

« seront déduits chaque année, afin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.

CL2 rect.

LOI DE PROGRAMMATION RELATIVE À L'APPLICATION DES PEINES (N°4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Ciotti

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« Par ailleurs, une cartographie des besoins de places de prison sera établie dans le ressort de chaque direction interrégionale de l'administration pénitentiaire, afin de mettre en adéquation le besoin et l'offre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La densité carcérale est très variable en fonction du territoire. Il est donc nécessaire d'établir une cartographie précise des besoins pénitentiaires afin de pallier le déséquilibre de la carte pénitentiaire. Cet amendement a donc pour objectif de mieux affiner le besoin carcéral dans chaque territoire en fonction de l'activité judiciaire et du taux de détention pour 100 000 habitants de chaque inter-région.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

I. – À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« Au total, les quartiers »,

les mots :

« Chaque quartier ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« modifiés »,

le mot :

« modifié ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« resteront adossés »,

les mots :

« restera adossé ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« auront »,

le mot :

« aura ».

(CL77)

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL78

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

I. – Au début de la deuxième phrase de l'alinéa 23, insérer les mots :

« Certes, »

II. – En conséquence, à la deuxième phrase du même alinéa, supprimer le mot :

« certes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL79

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la cinquième phrase de l'alinéa 23, après le mot :

« coût »,

insérer le mot :

« moyen ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL80

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la dernière phrase de l'alinéa 23, substituer aux mots :

« personnel/détenu est évalué à 0,17 »,

les mots :

« est évalué à 0,17 personnel par détenu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

LOI DE PROGRAMMATION RELATIVE À L'APPLICATION DES PEINES (N°4001)

A M E N D E M E N T

présenté par MM. Yanno et Ciotti

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

Après l'alinéa 25 insérer l'alinéa suivant :

« Ce programme prévoit notamment la fermeture de l'actuel centre pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie et la construction d'un nouveau centre pénitentiaire sur un site différent de l'actuel, dans la commune de Nouméa ou de Dumbéa. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le centre pénitentiaire de Nouméa a fait l'objet d'un rapport accablant de Monsieur Jean-Marie Delarue, Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), qui dénonce une « violation grave des droits fondamentaux » des détenus.

Le centre pénitentiaire de Camp Est accueille actuellement 456 détenus pour 218 places. Le taux d'occupation général est de 200%, celui du quartier maison d'arrêt de 317% et le centre de détention de 127%.

Les conditions sanitaires sont très dégradées, avec des toilettes au milieu des cellules, un accès au soin difficile et l'omniprésence de rats et de cafards.

Les détenus n'ont toujours pas accès au téléphone et les familles doivent se déplacer pour pouvoir prendre rendez-vous pour le parler.

Gaël YANNO a déjà pris contact avec le ministère de la Justice et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) dans le but d'accélérer le lancement de la construction d'un nouveau centre pénitentiaire moderne, sur un site différent de celui du Camp Est.

Cette volonté de voir déplacer le centre pénitentiaire répond en effet à deux objectifs différents:

(CL1)

- Trouver une réponse la plus rapide possible à la surpopulation carcérale et aux mauvaises conditions de détention des prisonniers et de travail du personnel pénitentiaire ;
- Aménager le front de mer de la ville de Nouméa au profit des Nouméens.

En effet, par rapport à une rénovation sur site occupé telle qu'initialement prévue, l'édification d'un nouveau centre pénitentiaire dans un lieu différent de celui du Camp Est présente plusieurs avantages, notamment une réduction des délais de construction et des coûts.

Le 26 août 2011, le Président de la République annoncé officiellement devant les élus calédoniens de la décision de construire un nouveau centre pénitentiaire, le choix du site devant intervenir avant le 31 décembre 2011.

CL81

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

Compléter l'alinéa 27 par les mots :

« personnel par détenu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL82

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

Rédiger ainsi l'alinéa 29 :

« Le programme NPI sera cependant modifié sur deux points. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL83

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la deuxième phrase de l'alinéa 30, après le mot :

« coût »,

insérer le mot :

« moyen »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL84

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la première phrase de l'alinéa 31, substituer au mot :

« souffrant »,

les mots :

« qui souffrent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL85

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la troisième phrase de l'alinéa 31, après le mot :

« coût »,

insérer le mot :

« moyen »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL86

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 33, supprimer le mot : « dits ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL87

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 33, substituer aux mots :

« mentionnés plus haut »,

le mot :

« précités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL88

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la dernière phrase de l'alinéa 38, après le chiffre :

« 0,22 »,

insérer les mots :

« personnel par détenu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la dernière phrase de l'alinéa 46, substituer aux mots :

« d'établissement »,

les mots :

« des établissements pénitentiaires, dont les critères seront définis par la loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport annexé au projet de loi prévoit la mise en place, à compter de 2017, d'une nouvelle typologie des établissements pénitentiaires, avec quatre nouvelles catégories : les établissements à sécurité renforcée, les établissements à sécurité normale, les établissements à sécurité adaptée et enfin les établissements à sécurité allégée.

Dans la mesure où cette typologie a vocation à se substituer à la distinction – aujourd'hui définie par la loi – entre maisons d'arrêt et établissements pour peines, le présent amendement précise que les critères de cette nouvelle typologie envisagée par le rapport annexé seront également définis par le législateur et ce, dans un souci de parallélisme des formes.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 48, substituer au mot :

« normale »,

le mot :

« intermédiaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport annexé au projet de loi prévoit la mise en place, à compter de 2017, d'une nouvelle typologie des établissements pénitentiaires, avec quatre nouvelles catégories : les établissements à sécurité renforcée, les établissements à sécurité normale, les établissements à sécurité adaptée et enfin les établissements à sécurité allégée.

Cette classification est destinée à mettre en adéquation les quatre nouveaux types d'établissements pénitentiaires avec les différents profils – en particulier de dangerosité – des détenus. Or, la notion d'établissement à sécurité « normale » rend insuffisamment compte de la gradation des niveaux de sécurité qui présidera à la répartition entre ces quatre nouveaux types d'établissements pénitentiaires. Par conséquent, le présent amendement entend substituer à la notion d'établissements à sécurité « normale » la notion – plus pertinente – d'établissements à sécurité « intermédiaire ».

LOI DE PROGRAMMATION RELATIVE À L'APPLICATION DES PEINES (N°4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Ciotti

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 48, substituer au mot :

« normale »,

le mot :

« intermédiaire ».

EXPOSE SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL29

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Raimbourg
et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

Supprimer les alinéas 52 et 53.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

I. – Au début de la première phrase de l'alinéa 53, insérer les mots :

« L'article 2 de »,

II. – En conséquence, à la fin de la première phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« (article 2) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL91

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la seconde phrase de l'alinéa 53, substituer aux mots :

« d'inclure »,

les mots :

« de prendre en compte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL92

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la seconde phrase de l'alinéa 53, après le mot :

« prestations »,

insérer les mots :

« d'exploitation et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL93

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la première phrase de l'alinéa 54, substituer aux mots :

« La loi prévoit également en son article 3 »,

les mots :

« L'article 3 de la présente loi prévoit par ailleurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL30

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Raimbourg
et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

Compléter l'alinéa 54 par la phrase suivante :

« Les élus concernés seront entendus et leurs observations versées au dossier. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même, d'autant que l'application de l'article L15-9 du code de l'expropriation implique l'intervention du Conseil d'Etat qui doit être concrètement informé.

CL3 rect.

LOI DE PROGRAMMATION RELATIVE À L'APPLICATION DES PEINES (N°4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Ciotti

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

Après l'alinéa 54, insérer l'alinéa suivant :

« L'administration pénitentiaire et l'agence pour l'immobilier de la justice, en concertation avec le ministère de la défense, évalueront notamment la faisabilité d'une re-conversion des bâtiments ou des emprises appartenant à la défense nationale en vue d'y établir des établissements pénitentiaires, et notamment des structures allégées de type centres de détention ouverts, quartiers courtes peines ou de semi-liberté. »

EXPOSE SOMMAIRE

La refonte de la carte militaire va conduire à la fermeture de certains sites militaires. Or, ces sites se caractérisent par une localisation à proximité des grandes agglomérations, une prise en compte des risques d'évasion et d'intrusion, des conditions de vie dignes, ainsi que la présence de locaux de travail et d'unités de soins.

L'administration pénitentiaire utilise déjà d'anciens bâtiments militaires mais ce dispositif n'est pas assez développé compte tenu des possibilités existantes. Cet amendement vise, par conséquent, à mettre en place une évaluation pour développer l'utilisation des emprises militaires en vue d'y établir des établissements pénitentiaires.

LOI DE PROGRAMMATION RELATIVE À L'APPLICATION DES PEINES (N°4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Ciotti

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

Après l'alinéa 56, insérer les deux alinéas suivants :

« 1.5. Poursuivre la réflexion sur le moratoire sur les fermetures annoncées.

« Pour pallier le besoin carcéral à moyen terme, la réflexion initiée par le ministère de la justice devra se poursuivre, en concertation avec les élus locaux et les organisations syndicales, afin de maintenir des sites pénitentiaires de proximité qui pourraient faire l'objet d'une reconversion en structures allégées. »

EXPOSE SOMMAIRE

Depuis novembre 2010, dans le cadre d'une large concertation, les propositions de fermeture de certains établissements pénitentiaires ont fait l'objet d'un nouvel examen. Cet amendement a pour objectif de poursuivre cette réflexion afin de reconvertir les établissements à fermer en structures pénitentiaires légères ce qui permettrait la mise à exécution des peines de prison ferme en stock sans délai.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Raimbourg
et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la seconde phrase de l'alinéa 59, substituer aux mots : « plus particulièrement » le mot : « notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Application de la loi pénitentiaire

Les peines d'emprisonnement ne sont en aucun cas plus prioritaires que les autres peines. La loi pénitentiaire rappelle que toutes les peines doivent être exécutées et que les peines d'emprisonnement doivent rester exceptionnelles.

CL94

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la fin de la première phrase de l'alinéa 60, substituer aux mots :

« (données 2010) »,

les mots :

« , selon les données 2010 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la fin de la troisième phrase de l'alinéa 60, substituer aux mots :

« lorsqu'elles »,

les mots :

« lorsque ces personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL96

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la dernière phrase de l'alinéa 60, substituer aux mots :

« de ces services »,

les mots :

« des services d'application et d'exécution des peines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 61, supprimer les mots : « et des libertés à la suite de l'affaire dite de Pornic ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement entend supprimer la référence faite, dans le rapport annexé, à l'affaire dite de Pornic. En effet, le projet de loi de programmation relatif à l'exécution des peines pour les années 2013-2017 s'inscrit dans le prolongement des efforts budgétaires et législatifs entrepris par le Gouvernement et le Parlement depuis 2002 afin d'améliorer l'exécution des sanctions pénales en France. Or, la référence faite à l'affaire de Pornic ne rend pas pleinement compte de la préoccupation constante et de la mobilisation sans précédent dont l'exécution des peines en France a fait l'objet depuis près de dix ans.

CL97

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la première phrase de l'alinéa 62, supprimer les mots : « qui doivent être ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL98

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la seconde phrase de l'alinéa 62, substituer par trois fois au mot :

« emplois »,

le mot :

« ETPT ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

Rédiger ainsi l'alinéa 63 :

« 2.2. Rationaliser l'activité des services d'application et d'exécution des peines. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les services d'application et d'exécution des peines ne doivent pas être détournés du cœur de leur métier et, à cette fin, les tâches administratives chronophages et non susceptibles de se rattacher aux fonctions judiciaires des magistrats comme des greffiers doivent être supprimées. Par conséquent, le présent amendement consacre dans le rapport annexé la nécessité de rationaliser l'activité des services d'application et d'exécution des peines.

CL50

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 66, après les mots :

« déploiement de »,

insérer les mots :

« l'application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Raimbourg
et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

Compléter l'alinéa 66 par les mots :

« et sous réserve que l'application y soit effectivement adaptée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les problèmes liés au fonctionnement de Cassiopée qui, selon leurs usagers, aboutissant à leur faire perdre du temps et non d'en gagner, cette application serait particulièrement malvenue, en l'espèce.

CL99

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 68, substituer aux mots :

« le décret »,

les mots :

« l'article D. 48-2 du code de procédure pénale, dans sa rédaction issue du décret ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL100

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 71, substituer au mot :

« emplois »,

le mot :

« ETPT ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL101

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 78, substituer aux mots :

« Les 38 bureaux déjà créés recueillent la satisfaction des usagers et »,

les mots :

« Les usagers se sont montrés satisfaits par les 38 bureaux déjà créés, qui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL103

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la fin de la première phrase de l'alinéa 82, substituer aux mots :

« avec des fonctionnalités plus opérationnelles »,

les mots :

« comme le développement de l'opérationnalité de ses fonctionnalités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL104

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la deuxième phrase de l'alinéa 82, substituer aux mots :

« montée en version »,

le mot :

« modernisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL105

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 84, substituer aux mots :

« sera interfacée avec les »,

les mots :

« fera l'objet d'une interconnexion avec les applications des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL106

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 84, substituer à la seconde occurrence des mots :

« en 2013 »,

les mots :

« cette même année ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL107

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la dernière phrase de l'alinéa 86, après les mots :

« prévu par »,

insérer les mots :

« l'article 5-2 de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, dans sa rédaction issue de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL108

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la dernière phrase de l'alinéa 87, après les mots :

« L'interconnexion avec »,

insérer les mots :

« l'application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL109

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la première phrase de l'alinéa 88, supprimer les mots : « et des libertés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL110

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la dernière phrase de l'alinéa 95, substituer au mot :

« dans »,

le mot :

« sur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL53 rect.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

Rédiger ainsi l'alinéa 96 :

« Les données du DAVC pourront être consultées et utilisées par les parquets et les services d'application des peines, depuis l'application Cassiopée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement entend préciser le fait que les données issues du diagnostic à visée criminologique, collectées *via* un formulaire disponible sur l'application APPI, pourront être consultées et utilisées par les parquets et les services d'application des peines depuis l'application Cassiopée.

CL111

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 97, substituer au mot :

« emplois »,

le mot :

« ETPT ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL112

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 97, substituer aux mots :

« pour la mise en oeuvre de cette mesure »,

les mots :

« à ce titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL113

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la première phrase de l'alinéa 99, après les mots :

« en cours d'exécution »,

insérer les mots :

« de la peine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL114

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la seconde phrase de l'alinéa 99, après la seconde occurrence du mot :

« évaluation »,

insérer le mot :

« pluridisciplinaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL115

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la seconde phrase de l'alinéa 99, substituer aux mots :

« accrue : trois nouveaux centres seront ainsi créés »,

les mots :

« accrue. Trois nouveaux centres seront créés à cette fin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL116

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 100, substituer au mot :

« emplois »,

le mot :

« ETPT ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL162

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLEB 1^{ER} (ANNEXE)

Après l'alinéa 100, insérer les sept alinéas suivants :

« 1.2. *bis* Mieux prendre en compte la dangerosité psychiatrique et criminologique des personnes placées sous main de justice.

« Si l'évaluation de la dangerosité des personnes placées sous main de justice est complexe, elle n'en demeure pas moins possible et incontournable pour lutter efficacement contre la récidive.

« La notion de dangerosité recouvre deux acceptions : l'une psychiatrique se définissant comme un risque de passage à l'acte principalement lié à un trouble mental et l'autre criminologique ayant trait à la forte probabilité que présente un individu de commettre une nouvelle infraction empreinte d'une certaine gravité.

« Si l'ensemble des acteurs judiciaires s'est aujourd'hui approprié l'évaluation de la dangerosité psychiatrique, il n'en va pas encore complètement de même pour l'évaluation de la dangerosité criminologique, qui reste trop peu prise en compte. Le fait que la France souffre d'une offre de formation insuffisante en criminologie est, à cet égard, révélateur.

« Afin de remédier à cette situation, il est indispensable de donner une nouvelle impulsion à l'enseignement de la criminologie et, à ce titre, d'encourager les universités et les écoles des métiers de la justice à donner à cette discipline une plus grande visibilité afin de répondre aux attentes de terrain de l'ensemble des praticiens et, plus particulièrement, des experts psychiatres, mais aussi des magistrats, des personnels pénitentiaires et des membres des commissions pluridisciplinaires des mesures de sûreté.

(CL162)

« Pour que l'évaluation de la dangerosité criminologique puisse progresser, il convient également d'engager une réflexion sur les outils et les méthodes à la disposition des praticiens. Si la méthode clinique, qui repose sur des entretiens avec la personne et son observation dans le cadre d'expertises psychiatriques, est aujourd'hui bien établie dans le cadre de l'évaluation de la dangerosité psychiatrique, la méthode actuarielle fondée sur des échelles de risques est, pour sa part, insuffisamment utilisée par l'institution judiciaire dans son ensemble. Très répandue dans les pays anglo-saxons et, en particulier, au Canada, cette méthode repose sur des tables actuarielles mettant en évidence les différents facteurs de récidive à partir d'études statistiques comparant des groupes de criminels récidivistes et de criminels d'occasion. Parce que la dangerosité criminologique ne se réduit pas à la seule dangerosité psychiatrique, il convient d'intégrer ces méthodes actuarielles dans les outils et méthodes permettant aux praticiens d'émettre des avis circonstanciés, fondés sur des critères précis.

« De manière plus générale, l'évaluation de la dangerosité criminologique des personnes placées sous main de justice doit s'inscrire dans une approche résolument pluridisciplinaire, afin d'appréhender l'ensemble des facteurs – psychologiques, environnementaux et contextuels – susceptibles de favoriser le passage à l'acte. Institué par l'article 706-56-2 du code de procédure pénale, dans sa rédaction issue de la loi n° 2010-242 du 10 mars 2010 tendant à amoindrir le risque de récidive criminelle et portant diverses dispositions de procédure pénale, le répertoire des données à caractère personnel collectées dans le cadre des procédures judiciaires (RDCPJ) contribuera de manière décisive à renforcer la qualité des évaluations de la dangerosité criminologique des personnes poursuivies ou condamnées. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement entend compléter le rapport annexé par un volet dédié à l'amélioration de l'évaluation de la dangerosité psychiatrique et criminologique des personnes placées sous main de justice. À cette fin, deux mesures sont envisagées :

— encourager les universités et les écoles des métiers de la justice à donner à la criminologie une plus grande visibilité afin de répondre aux attentes de terrain de l'ensemble des praticiens ;

— intégrer les méthodes actuarielles dans les outils et méthodes permettant aux praticiens d'émettre des avis circonstanciés, fondés sur des critères précis.

CL117

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À l'alinéa 102, substituer aux mots :

« dix ans au moins »,

les mots :

« une peine d'emprisonnement ou de réclusion criminelle égale ou supérieure à dix ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL118

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

I. – Au début de la première phrase de l'alinéa 103, substituer aux mots :

« La loi de programmation »,

les mots :

« L'article 6 de la présente loi ».

II. – En conséquence, supprimer la seconde phrase de l'alinéa 103.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL119

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la première phrase de l'alinéa 106, après les mots :

« experts psychiatres, »,

insérer les mots :

« qui est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL120

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la première phrase de l'alinéa 106, supprimer les mots :

« au total »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CL121

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 106 par les mots :

« expertises par expert psychiatre par an ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL122

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

À la dernière phrase de l'alinéa 106, substituer aux mots :

« s'allongent donc inévitablement »,

les mots :

« se sont donc inévitablement allongés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Raimbourg
et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

Au début de l'alinéa 109, substituer aux les mots :

« pour attirer les internes de médecine psychiatrique »

les mots :

« pour inciter les internes de médecine psychiatrique à demander leur inscription sur les listes d'experts judiciaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expertise judiciaire n'est ni un métier ni une activité mais une fonction qui ne saurait être exercée par tout psychiatre au motif qu'il a bénéficié d'une bourse.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF À L'EXÉCUTION DES PEINES (N° 4001)

AMENDEMENT

présenté par M. Garraud,
rapporteur

ARTICLE 1^{ER} (ANNEXE)

I. – À la dernière phrase de l'alinéa 109, après les mots : « en contrepartie », insérer les mots : « du suivi d'une formation en sciences criminelles, en psychiatrie légale ou en psychologie légale, relative à l'expertise judiciaire ou relative à la prévention de la récidive et »

II. – En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 126 :

« En second lieu, les mécanismes de bourse et de tutorat exposés précédemment pour augmenter le nombre d'experts psychiatres concernera également les médecins coordonnateurs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'une coordination avec l'amendement tendant à modifier l'article 7. Ce dernier a pour objet de modifier les termes du contrat d'engagement relatif à la prise en charge psychiatrique des personnes placées sous main de justice. En effet, il est probable que les cours d'appels hésiteront fortement à inscrire sur leurs listes d'experts des psychiatres sans expérience. Pour remédier à ce manque d'expérience qui pourrait être reproché aux jeunes médecins psychiatres, le présent amendement prévoit d'ajouter une condition supplémentaire à l'octroi de l'allocation : les internes en psychiatrie s'engageront également à suivre une formation spécifique, en sciences criminelles, en psychologie ou en psychiatrie criminelle ou légale, ou toute autre formation relative à l'expertise judiciaire ou à la prévention de la délinquance.